



Revenus des ménages et richesse fiscale :

contrastes urbains / ruraux et lecture communale

Les choix résidentiels des ménages obéissent à différents degrés à des phénomènes de ségrégation spatiale. Ainsi, un ensemble résidentiel continu le long de la vallée de la Moselle abrite la plupart des ménages les plus aisés de la Lorraine. Quant à la richesse des communes, elle dépend avant tout de la localisation des entreprises. Il s'avère que le potentiel de taxe professionnelle concerne prioritairement les communes des pôles urbains et des pôles d'emploi de l'espace rural de la région. Lorsque revenus élevés des ménages et importante richesse fiscale coïncident, les communes concernées sont qualifiées de "doublement riches". Symétriquement la "double pauvreté" est le lot des communes des espaces ruraux, mais aussi de certaines villes qui abritent des populations précaires. C'est dans ces communes que la pression fiscale est la plus forte afin de mobiliser au mieux des bases fiscales modestes.

Pour évaluer les richesses d'un territoire, il convient de mettre en regard valeur ajoutée créée par l'activité économique et revenus dont disposent les femmes et les hommes qui y résident. Or, le lieu de travail correspond rarement au lieu de résidence. Les deux tiers des actifs lorrains travaillent dans une commune différente de celle où ils résident.

Revenus des ménages : le périurbain en tête

En 2005, la moitié de la population lorraine vit dans un ménage dont le revenu imposable est inférieur à 15 600 euros par unité de consommation (UC). Le revenu fiscal médian est inférieur de 250 euros à celui de la France de province. Dans la région, les revenus proviennent davantage des salaires qu'en

France de province (66% contre 63%). Les revenus des Lorrains sont aussi dispersés que ceux des provinciaux : les 10% les plus modestes déclarent 5 fois moins que les 10% les plus aisés.

D'une commune à l'autre cependant, la richesse des ménages s'établit à des niveaux très différents. Elle dépend évidemment de la présence dans la commune de cadres, de professions intellectuelles supérieures et dans une moindre mesure de professions intermédiaires.

Dans un cinquième des communes disposant de cet indicateur, le revenu fiscal médian des habitants dépasse les 17 500 euros. Elles abritent 15% de la population lorraine. À l'inverse, 22% de la population de la région vit

dans le cinquième des communes les moins favorisées.

Les communes dont le revenu est supérieur de 10% à celui de la région (17 200 euros), constituent un ensemble résidentiel continu le long de la vallée de la Moselle. De Flavigny-sur-Moselle au sud à la frontière luxembourgeoise au nord, elles constituent un espace résidentiel autour de Nancy, Pont-à-Mousson, Metz et Thionville.

Richesse fiscale des communes : la taxe professionnelle déterminante

La seule analyse des revenus des habitants est insuffisante pour comprendre la richesse ou la pauvreté d'un territoire. Il est nécessaire de prendre en compte également la valeur ajoutée créée par l'ensemble des activités humaines. Ces dernières procurent des ressources aux communes et aux intercommunalités à travers les quatre taxes directes locales : la taxe professionnelle (TP) qui porte sur les entreprises, la taxe d'habitation (TH) et les taxes du foncier bâti (TFB) et du foncier non bâti (TFNB), qui portent essentiellement sur les ménages.

La richesse fiscale des communes est définie ici (cf. définitions) comme le produit que celles-ci pourraient lever sur leur territoire, au titre de la commune et de leur groupement, en appliquant les taux moyens nationaux d'imposition des communes de même taille. Dans

le second volet de cette étude, la dimension intercommunale sera explicitement prise en compte, et notamment le fait que la taxe professionnelle revient aux EPCI en cas de TPU.

Située en position médiane parmi les régions françaises, la Lorraine dispose d'une richesse fiscale de 591 euros par habitant en 2005. Distancée par la prospère Alsace (680), la région est un peu en retrait par rapport à la Franche-Comté (620) mais fait mieux que Champagne-Ardenne et Bourgogne. D'importantes différences infrarégionales sont à noter, le rapport de la richesse fiscale entre le dixième des communes lorraines les plus riches et le dixième des plus pauvres est de 3,2.

La taxe professionnelle constitue à elle seule, presque la moitié du produit des quatre taxes locales principales (47%). La taxe foncière sur les propriétés bâties représente 31% et la taxe d'habitation 21%. La taxe professionnelle procure des ressources élevées aux pôles d'emploi de l'espace rural et aux pôles urbains. Dans l'ensemble, plus le produit tiré de la TP est élevé dans le total des recettes des quatre taxes prélevées, plus la commune sera bien positionnée au niveau de la richesse fiscale.

Des bases de TP et de TFB élevées dans les unités urbaines

Ces différences correspondent en général à de grands types d'espaces. Une forte activité écono-

mique caractérise des unités urbaines, où le haut niveau de richesse fiscale va de pair avec des bases d'imposition de la TP élevées. De façon générale, celles de la TFB jouent un rôle moindre que celles de la TP dans la richesse d'un territoire. Les bases sont élevées dans les unités urbaines (UU) et sur leurs pourtours. C'est aussi le cas de la façade Est de la région, de Mittersheim à Saint-Maurice-sur-Moselle (vocation touristique et résidences secondaires).

Des bases de TH élevées dessinent un halo résidentiel encore plus large autour des villes. Globalement, elles sont les plus élevées en Meurthe-et-Moselle (certaines communes du Sud et de

Avertissement

Au nord de la Lorraine, résident nombre de transfrontaliers qui travaillent au Luxembourg, en Allemagne et en Belgique. Ces travailleurs paient l'impôt sur le revenu dans les pays où ils travaillent. Ils sont cependant tenus de déclarer à l'administration fiscale française - à des fins statistiques - les revenus perçus à l'étranger. Des pertes d'informations conduisent à une sous-évaluation des revenus réellement perçus et amplifient les écarts de revenus (rapport interdécile très élevé). Certains résultats devront être pris avec prudence pour ce qui concerne certaines zones de la bande frontalière.

Le secret statistique ne permet pas de diffuser le montant du revenu médian dans les communes comptant moins de 50 ménages fiscaux.

Richesse fiscale dans les villes-pôles

Type d'espace	Richesse fiscale par habitant (en euros)	Revenu fiscal médian des ménages (par UC)	Nombre d'habitants	Part de la TP dans le produit des 4 taxes (%)	Part de la TFB (%)	Part de la TH (%)	Coeff. de mobilisation de la richesse fisc.	Part du produit de la TP collectée/part de la population
Pôles urbains	634	16 714	1 286 150	45	33	22	0,91	1,1
Couronnes périurbaines	579	17 580	328 499	53	25	19	0,62	0,9
Communes multipolarisées	503	16 105	303 943	46	30	21	0,61	0,7
Pôles d'emploi de l'espace rural	682	14 880	144 822	55	29	16	0,73	1,3
Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural	371	15 339	20 655	37	31	24	0,58	0,4
Autres communes de l'espace rural	442	14 301	226 307	43	31	20	0,63	0,6
Lorraine	591	15 588	2 310 376	47	31	21	0,80	1,0

Note de lecture : dans les communes constituant les pôles urbains, la TP représente 45% du produit total collecté grâce aux 4 taxes dans cet espace.

Dans les communes constituant les pôles urbains, le ratio : part de la TP des pôles urbains dans celle collectée en Lorraine/part de la population des pôles urbains dans la population totale lorraine, est de 1,1.

Source : DGI 2005 - Insee, recensement de la population 1999

l'Est du département exceptées) ainsi qu'en Moselle (le Saulnois excepté).

Inversement, des bases élevées de foncier caractérisent les territoires ruraux plus pauvres fiscalement (Saulnois, Meuse et Vosges de l'Ouest). Les pôles d'emploi de l'espace rural et les pôles urbains disposent d'un haut niveau de richesse fiscale en combinant des bases élevées de TH et de FB.

Si les communes périurbaines parviennent à tirer profit de leur tissu économique (avec des bases de TP un peu plus élevées que la moyenne lorraine), ce n'est plus le cas des communes multipolarisées, moins irriguées par le tissu économique.

Dans les communes rurales restantes, le niveau plus élevé des bases du foncier ne peut compenser celui des autres taxes, plus faible qu'en Lorraine.

Le clivage urbain/rural est donc très fortement lié aux niveaux des bases de taxes locales (par habitant). Certaines logiques résidentielles s'affirment également au travers de ce prisme.

Les ménages dont les revenus sont au-dessus de la moyenne régionale élisent domicile avant tout dans l'espace périurbain et dans les communes des pôles urbains.

Une lecture communale permet cependant d'observer à un niveau plus fin comment certains territoires combinent niveau d'activité économique et revenus des ménages qui y habitent.

La TP source de richesse

Le premier groupe de communes (17 en bleu foncé - voir carte page 5) combine richesse fiscale élevée et habitants plutôt aisés. Ces communes "doublement riches" sont situées dans la périphérie de Nancy (Ludres, Fléville-devant-Nancy, Houdemont, Velaine-en-Haye, Villy-Saint-Étienne et Cerville) ou de Metz (Ennery, Augny, Jouy-aux-Arches, Ay-sur-Moselle, Argancy, Semécourt et La Maxe). Dans certaines communes, les sources de richesse se cumulent, la présence d'établissements à forte TP

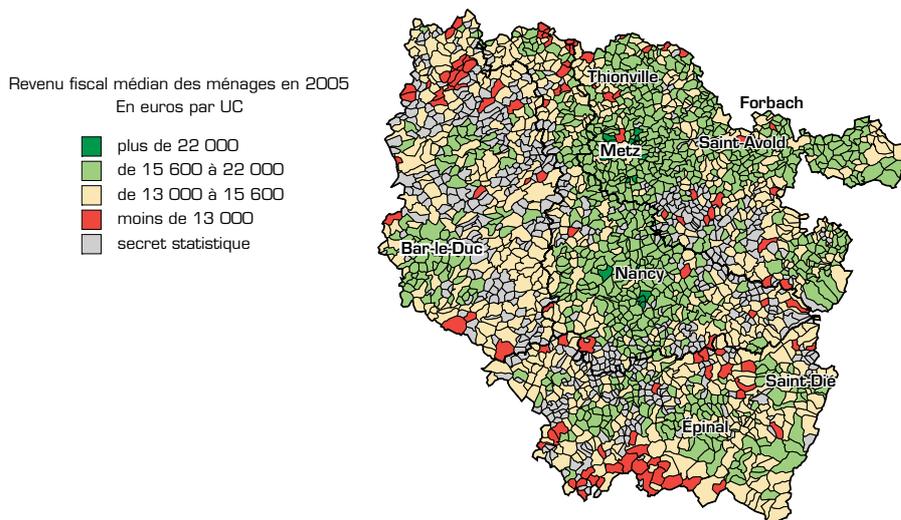
allant de pair avec des taxes foncières élevées relevant des grandes surfaces commerciales. À Vittel, le tourisme améliore encore la situation.

Le deuxième groupe de communes (90 en violet clair) combine richesse fiscale élevée et habitants aux revenus moyens. Assez bien réparties sur le territoire lorrain, ces communes ont, dans un cas sur deux, plus de 1 000 habitants. La plupart de celles-ci appartiennent à un pôle urbain ou à un pôle d'emploi de l'espace rural. La part élevée de TP joue là aussi son rôle charnière. Les plus importantes sont : Saint-Avold, Sarrebourg, Florange, Amnéville, Hagondange, Golbey, Thaon-les-

Vosges, Neuves-Maisons, Champigneulle, Frouard, L'Hôpital, Faulquemont, Nilvange, Laneuveville-devant-Nancy, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, ...

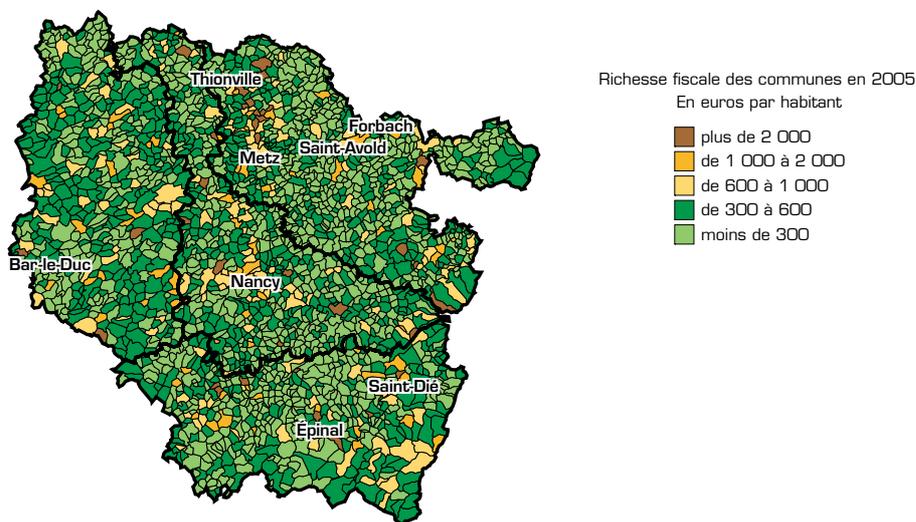
Le troisième groupe de communes (10 en violet foncé) combine richesse fiscale élevée et habitants aux revenus plutôt faibles. Il est constitué de 2 communes appartenant à un pôle urbain (Hayange et Longlaville) et de 8 communes plutôt rurales (Bouzonville, Stenay, Corcieux, Pexonne, Sorcy-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Meuse, Cléry-le-Petit, Biencourt-sur-Orge). Une part importante de leur population perçoit des revenus faibles.

L'axe Thionville-Metz-Nancy déterminant en Lorraine



Source : DGI - Insee 2005

Une richesse très focalisée



Source : DGI 2005 - Insee, recensement de la population 1999

Zones résidentielles à ménages favorisés

Le quatrième groupe de communes (50 en bleu clair) combine richesse fiscale dans la moyenne et habitants plutôt aisés. Elles sont situées aux abords de Nancy et de Metz : Villers-lès-Nancy, Marly, Heillecourt, Seichamps, Pulnoy, Saulxures-lès-Nancy, Longeville-lès-Metz, Grosbliederstroff, Saint-Julien-lès-Metz, Manom, Scy-Chazelles, Plappeville, Gondreville, Illange, ... Nombre de cadres ont choisi ces collectivités du périurbain ou des pôles urbains. La part de la TFB y talonne celle de la TP.

Le cinquième groupe de communes (172 en vert foncé) combine richesse fiscale faible et habitants plutôt aisés. Ces communes périurbaines ou multipolarisées complètent l'ensemble géographique du groupe précédent. Ce sont les produits de la TFB et de la TH qui donnent la mesure, situation caractéristique des zones résidentielles. Les plus importantes communes de cet ensemble sont Hettange-Grande, le Ban-Saint-Martin, Bouxières-aux-Dames, Spicheren, Chantraine, Richardménil, Alsting, Lay-Saint-Christophe, Courcelles-Chaussy, Bousse, ...

Grandes villes : richesse fiscale dans la moyenne

Le sixième groupe de communes (200 en crème) combine richesse fiscale et revenus des habitants proches de la moyenne lorraine. Les plus grandes villes lorraines y figurent : Metz, Nancy, Thionville, Épinal, Vandoeuvre-lès-Nancy, Montigny-lès-Metz, Sarreguemines, Verdun, Bar-le-Duc, Laxou, Yutz, Pont-à-Mousson, Creutzwald, Saint-Max, Jarville-la-Malgrange, Maizières-lès-Metz, Dombasle-sur-Meurthe, Gérardmer, Remiremont, ... Ces communes de taille assez inégale ont des caractéristiques fiscales variées. Le produit de la TP dans le produit total provenant des 4 taxes va ainsi de 6% à 80%.

Le septième groupe de communes (45 en rouge clair) combine richesse

fiscale dans la moyenne et faibles revenus des habitants. Marquées par la pauvreté, ces communes le sont également par une part élevée de la TFB et de la TH dans le produit des 4 taxes. Espaces rural et urbain se côtoient dans ce groupe : Forbach, Saint-Dié-des-Vosges, Toul, Woippy, Rombas, Maxéville, Uckange, Commercy, Rambervillers, Charmes, Folschwiller, Herserange, Morhange, Le Thillot, Revigny-sur-Ornain, Châtenois, Badonviller, Gondrecourt-le-Château, ...

Des communes lorraines pénalisées

Le huitième groupe de communes (844 en vert clair) combine richesse fiscale faible et revenus des habitants moyens. Dans le produit collecté, les taxes domi-

nantes sont la TFB et la TH. Ces communes, le plus souvent multipolarisées ou situées dans les couronnes périurbaines sont plutôt de petite taille. Les habitants y sont un peu plus souvent propriétaires que dans le reste de la région. On trouve aussi dans cette catégorie les petites villes de Jarny, Talange, Saint-Nicolas-de-Port, Guénange, Petite-Rosselle, Liverdun, Mirecourt, Marange-Silvange, Dieulouard, Le Val-d'Ajol, ...

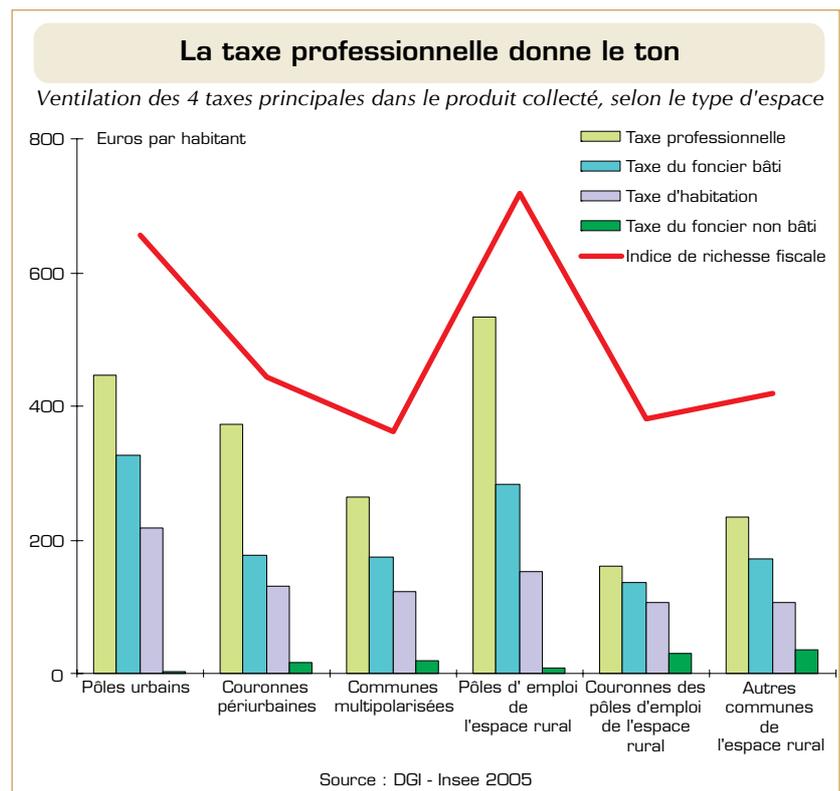
Le neuvième groupe de communes (235 en rouge vif) combine richesse fiscale faible et revenus des habitants faibles. Cet ensemble est avant tout composé de communes rurales de la Meuse, des Vosges, de l'Est meurthe-et-mosellan et du Saulnois.

Niveau du coefficient de mobilisation fiscale selon le profil des communes de plus de 500 habitants

		La richesse fiscale de la commune est :		
		faible	intermédiaire	élevée
Le revenu médian des ménages est :	faible	0,84	0,79	0,67
	intermédiaire	0,69	0,71	0,58
	élevé	0,65	0,62	0,56

Guide de lecture : le couleur indique le groupe d'appartenance dans la typologie des communes présentée dans la carte ci-contre. Le coefficient de mobilisation fiscale (des communes de plus de 500 habitants) médian des communes à richesse fiscale intermédiaire et dont les revenus des ménages sont intermédiaires, est de 0,71.

Source : DGI - Insee 2005



C'est dans ces communes que l'apport des taxes foncières est le plus fort de la région. La pauvreté de certains ménages y est significative. Certaines villes assez importantes complètent le tableau : Lunéville, Freyming-Merlebach, Stiring-Wendel, Fameck, Behren-lès-Forbach, Villerupt, Hombourg-Haut, Moyeuvre-Grande, Joeuf, ...

La pression fiscale est plus forte dans les communes "doublement pauvres"

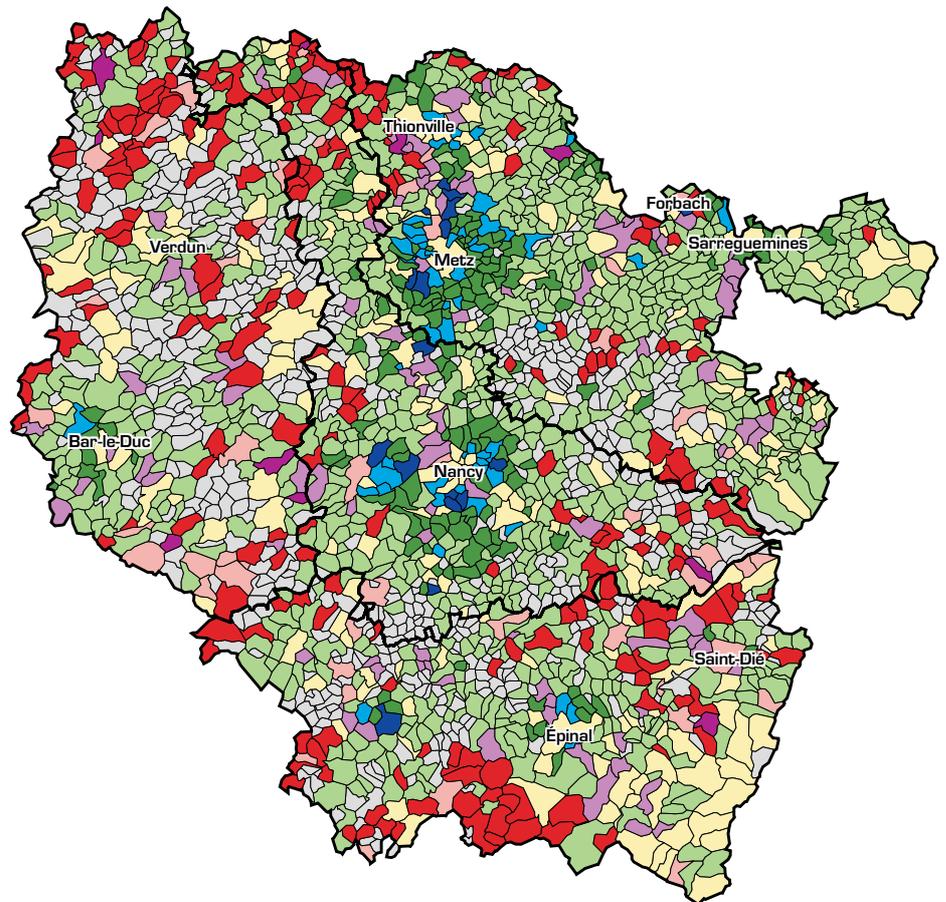
Le coefficient de mobilisation, calculé comme le rapport entre le produit des taxes effectivement levées et la richesse fiscale, indique le degré de pression fiscale exercé dans la commune. Un coefficient inférieur à 1 indique un niveau de pression fiscale inférieur à celui observé dans des communes de taille comparable.

L'analyse ici menée ne porte pas sur les communes de moins de 500 habitants. En moyenne régionale, le coefficient de mobilisation est proche de 0,8. La situation est cependant très variable d'une commune à l'autre : 10% des communes de Lorraine ont un coefficient de mobilisation inférieur à 0,46 et 10% un coefficient supérieur à 0,98.

Les politiques de taxation sont en partie liées au profil de richesse de la commune. Ainsi, les communes "doublement riches" ont un niveau de pression fiscale plus faible que les communes "doublement pauvres" : le coefficient de mobilisation y est en moyenne égal à 0,56 contre 0,84. La pression fiscale apparaît la plus faible dans les communes où la richesse fiscale est particulièrement élevée tandis que la population dispose de revenus imposables médians ou élevés.

■ Jean-Philippe THANRY

Un regard croisé sur la richesse fiscale des territoires et les ressources des ménages dans les communes de Lorraine



Communes «doublement riches»

- Sur-représentation d'une population aisée et richesse fiscale élevée
- Sur-représentation d'une population aisée et richesse fiscale intermédiaire

Espaces ruraux et urbains à la richesse fiscale faible

- Richesse fiscale faible et sur-représentation d'une population aisée
- Richesse fiscale faible et population aux revenus intermédiaires

Ressources des ménages et richesse fiscale dans la moyenne

- Population aux revenus intermédiaires, richesse fiscale intermédiaire

Communes avec une population à revenus faibles ou intermédiaires et richesse fiscale élevée

- Richesse fiscale élevée et population aux revenus intermédiaires
- Richesse fiscale élevée et sur-représentation d'une population pauvre

Communes «doublement pauvres»

- Sur-représentation d'une population pauvre et richesse fiscale intermédiaire
- Sur-représentation d'une population pauvre et richesse fiscale faible

Secret statistique



Source : DGI 2005 - Insee

Savoir plus :

- Revenus des ménages et potentiel fiscal des communes : Volet 1 : une lecture communale. Insee Nord-Pas-de-Calais - Page de Profils n° 20 - Février 2007.

- De fortes disparités de richesses au coeur de l'agglomération francilienne. Insee Ile-de-France - A La Page n° 273 - novembre 2006.

Site internet :

www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2007

DÉFINITIONS

La source des revenus fiscaux déclarés par les ménages est établie par la Direction générale des Impôts et l'Insee à partir des déclarations de revenus et de la taxe d'habitation.

Les ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus comprennent :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;

- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficit des indépendants, comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux) ;

- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires et rentes viagères ;

- les autres revenus (essentiellement les revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est un revenu avant distribution. Il ne peut être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés : minima sociaux tels que le RMI et le minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement, et que l'on soustraie les impôts directs.

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) prend en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe et devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;

- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;

- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

La source de la fiscalité directe locale porte spécifiquement sur les impôts et taxes directes. Les autres ressources budgétaires ne sont pas prises en compte dans cette étude, dans la mesure où elles ne témoignent pas de la richesse territoriale présente, mais d'un mécanisme de transfert national (pour les dotations de l'État) ou d'une gestion de l'endettement propre à la municipalité (pour l'emprunt).

La richesse fiscale est le produit théorique que recevrait la commune si elle appliquait les taux d'imposition moyens nationaux de chacune des quatre taxes (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle) à ses propres bases. Dans cet article, la richesse fiscale est normée, c'est-à-dire calculée en prenant en compte l'hétérogénéité des taux selon la taille des communes - les taux moyens servant de référence étant déclinés pour chaque strate de population des communes. Elle permet les comparaisons entre collectivités, au-delà des effets de structure.

La richesse fiscale diffère ainsi du produit des taxes effectivement levées sur la commune, dès lors que les taux d'imposition locaux diffèrent de la moyenne des taux observés France entière dans les communes de taille comparable. En rapportant le montant des impôts effectivement perçus au potentiel fiscal, on obtient un **coefficient de mobilisation**. Un ratio supérieur à 1 indique une pression fiscale plus élevée que sur l'ensemble du territoire national.

L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

L'aire urbaine est composée du pôle urbain qui comporte plus de 5 000 emplois sur son territoire et de sa couronne périurbaine formée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les communes multipolarisées sont des communes rurales ou des unités urbaines situées hors des aires urbaines dont 40% des actifs travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles des espaces d'un seul tenant.

L'espace à dominante rurale comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales.